



Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

## PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	3 décembre 2022 – 10 h 15
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : Arnold Grandjean
EXCUSÉS	Mme Jocelyne Penel, MM. Jean-Bernard Aquillon, Julien Buffet, Jeff Laffely et Marc Vermot.
ABSENTS	M. Alain Lambercy
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	À tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	17.01.2023

### Accueil et bienvenue

Le président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 10h15. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents, ainsi que la presse.

### Appel

28 conseillers·ères répondent à l'appel

Mme Jocelyne Penel, MM. Jean-Bernard Aquillon, Julien Buffet, Jeff Laffely et Marc Vermot sont excusés.

M. Alain Lambercy est absent.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet.

---

## Ordre du jour

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022**
3. **Assermentation de deux conseillers**
4. **Préavis municipal n° 06/2022 « Budget 2023 » - Rapport de la commission des finances**
5. **Rapport annuel de la commission de gestion**
6. **Communications du Bureau**
7. **Communications de la Municipalité**
8. **Propositions individuelles et divers**

---

### 1. **Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée.

---

### 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022**

M Blaise Arlaud demande de modifier le point 9 à la page 3, ligne 12 en supprimant le terme « autres » devant le mot « bâtiments ». La modification est acceptée par 27 oui et une abstention par un vote à main levée.

Le procès-verbal avec la correction est accepté à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteur.

---

### 3. **Assermentation de deux conseillers**

Le Président annonce la démission de M. Marc Vermot. Il le remercie pour son travail en tant que conseiller.

L'assermentation a lieu devant l'assemblée. Le Président lit le texte d'assermentation. Mme Geneviève Dupuis et M. Philippe Grobéty lèvent la main droite et promettent sous les applaudissements des conseillers.

---

### 4. **Préavis municipal n° 06/2022 « Budget 2023 » - Rapport de la commission des finances**

Le Président passe la parole au Syndic en charge du préavis, **M. Didier Amez-Droz**.

M. Didier Amez-Droz précise que le préavis est précis et qu'un déficit de septante mille Francs est prévu. La diminution de certaines charges a déjà été effectuée.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission, **M. Blaise Arlaud**, qui lit son rapport. A la fin de la lecture, le Président remercie la commission et son rapporteur et passe en revue le budget point par point.

Point 3506 Bâtiment voirie : M. Pierre-André Blanchard demande quel type d'installation photovoltaïque sera installé sur les chalets d'alpage. **M. Pierre-Yves Morel** répond que ce type d'installation sert à recharger des batteries pour l'alimentation électrique sur place uniquement.

---

---

Point 3569 Fontaines : **Mme Christine Morel** demande si le montant prévu de six mille Francs servira pour l'entretien uniquement. **M. Caroly Schopfer** confirme que le montant prévu servira uniquement à l'entretien des vannes. Mme Christine Morel signale que la fontaine située Rue Pré-Magnin est en mauvais état et nécessite une rénovation, de même que le mur avoisinant. Elle suggère que des travaux de remise en état soient prévus.

M. Olivier Bédary demande quel est le personnel communal dédié aux forêts. **M. Pierre-Yves Morel** répond que la Commune n'a plus d'employé à la forêt, mise à part le garde forestier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote du préavis n°06/2022.

#### **Le Conseil communal**

- Vu le préavis n° 06/2022 de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **décide**

- D'accepter le budget de la caisse communale pour 2023 tel que présenté.

Résultat du vote : 28 oui, 0 non et 2 abstentions

---

#### **5. Rapport annuel de la commission de gestion**

Le Président passe la parole à **Mme Elodie Baudin**, rapporteur, qui lit son rapport.

A la fin de la lecture, le Président remercie la commission et son rapporteur.

---

#### **6. Communications du Bureau**

Le Président informe le Conseil que les rémunérations pour l'année 2021-2022 sera versée prochainement.

Le Président donne les dates des prochains Conseil communaux :

- Jeudi 2 mars 2023
- Jeudi 29 juin 2023
- Jeudi 21 septembre 2023
- Samedi 2 décembre 2023

Le Président annonce que le bureau a prévu une sortie avec visite du patrimoine local et repas le samedi 24 juin 2023. Des informations détaillées seront communiquées ultérieurement.

Le Président remercie toutes les personnes ayant œuvré au bon fonctionnement du Conseil communal. Il remercie également la Municipalité pour sa collaboration.

---

#### **7. Communications de la Municipalité**

**M. Norbert Penel** n'a pas de communications. Une visite du caveau est possible sur demande à la fin de la séance.

---

---

**M. Caroly Schopfer** annonce que le projet du CAD poursuit son avancement.

**M. Cédric Beaud** n'a pas de communication.

**M. Pierre-Yves Morel** annonce que l'Etat de Vaud a décidé d'améliorer les dessertes forestières. Deux chemins ont été retenus : le chemin de Fallot et le chemin du Cheval Blanc. Le chemin du Cheval Blanc a déjà été amélioré et le chemin du Fallot le sera en 2023.

La coupe de bois se poursuit dans les forêts communales. Le prix, qui avait fortement augmenté, est à nouveau à la baisse malgré une forte demande des scieurs.

Une séance concernant le Parc régional a eu lieu la semaine précédente. Les thèmes étaient : pistes VTT, plan énergie-climat communal, poses de nichoirs pour les martinets et hirondelles.

**M. Didier Amez-Droz** remercie le Conseil pour le vote du budget. Il remercie ses collègues de la Municipalité, le personnel communal ainsi que le président du Conseil pour leur bonne collaboration.

Chacun des membres de la Municipalité souhaite de joyeuses Fêtes de fin d'année aux membres du Conseil.

---

## 8. Propositions individuelles et divers

**M. John Desmeules** demande si la Municipalité a des informations concernant d'éventuelles pénuries d'électricité à transmettre.

**M. Didier Amez-Droz** répond que les directives cantonales ont exigé la création d'un PRU (point de rassemblement d'urgence). Un PRU intercommunal a été créé à l'Isle, à la grande salle. Un PRU est un local chauffé, avec courant de secours et premiers soins. La réponse du Canton est attendue pour le 15 décembre. Une recherche de bénévoles est également en cours.

L'alimentation en eau de la Commune se fait de manière gravitaire, donc sans problème en cas de coupure de courant jusqu'à 4 heures. Idem pour la STEP qui peut utiliser les anciens réservoirs durant une coupure de courant. La Commune ne se prémunira donc pas de groupe électrogène pour ces situations.

**M. John Desmeules** rappelle qu'en cas de coupure de courant, les téléphones ne fonctionnent plus. Seule la radio reste en fonction.

**Mme Vera Michalski** demande si le projet de trottoir jusqu'à la gare est toujours d'actualité et si le local à plaquettes mentionné était prévu pour du stockage ou de la fabrication.

**M. Didier Amez-Droz** explique que le projet de trottoir est encore en cours d'étude par le bureau Christie & Gigax.

**M. Pierre-Yves Morel** précise que le local plaquette servira à la fabrication de plaquettes pour la consommation locale, y compris à la vente.

**M. Blaise Arlaud** lit une lettre qu'il adresse à la Municipalité (la lettre est annexée au PV). Il demande qu'une démarche incluant une consultation de la population sur l'affectation des locaux du Lion d'Or soit entreprise par la Municipalité.

**Le Président** précise qu'un vote de confiance à bulletin secret sur l'entrée en matière du Conseil est nécessaire.

Résultat du vote : 8 OUI, 18 NON, 4 abstentions

---

---

Le conseil refuse ainsi la proposition. La Municipalité présentera donc son projet au Conseil une fois établi.

**M. Pierre-André Blanchard** demande si l'éclairage du trottoir menant à la gare est également à l'étude.

**M. Didier Amez-Droz** confirme que l'éclairage est également inclus à l'étude.

**Elodie Baudin** demande de différencier les personnes absentes des personnes excusées sur le PV. Le Président répond que ce sera le cas dès le prochain PV.

**Elodie Baudin** demande pourquoi la Municipalité prévoit un montant au plan d'investissement 2025 pour une construction nouvelle alors que le PACOM n'est pas encore validé.

**M. Cédric Beaud** précise qu'il s'agit d'une prévision qui tient compte de la validation du PACOM à cette date, option optimiste.

**M. René Minnig** rappelle qu'un postulat concernant les économies d'énergie possibles avait été accepté en 2018. Il remercie la Municipalité pour le travail réalisé à ce sujet, en particulier l'installation de panneaux photovoltaïques. Il souhaiterait qu'une meilleure communication quant aux réalisations de la Commune et aux moyens de réduire la consommation énergétique des habitants soit mise en place.

**M. Olivier Bédard** rappelle que dans le dernier Contact, il est recommandé aux écoliers d'aller à l'école à pied plutôt qu'en voiture. Cela devrait s'appliquer également pour le trajet jusqu'à la gare. Cependant ce trajet n'est pas sécurisé puisqu'il n'y a pas de trottoir. M. Olivier Bédard demande la possibilité de réaliser un trottoir provisoire en copeaux jusqu'à la gare, durant la période hivernale.

**M. Didier Amez-Droz** remercie à son tour M. René Minnig pour ses remerciements. Il répond que la communication au sujet des subventions énergétiques provient souvent de l'Etat ou de la Confédération et ne pense pas que la population soit réellement en manque d'informations. Concernant le trajet jusqu'à la gare, la ligne de bus mise en place sera maintenue même si un trottoir est réalisé. Le trottoir provisoire en copeau ne représente pas une solution réalisable actuellement pour des raisons foncières et techniques.

**M. René Minnig** demande s'il est possible de réaliser un chemin sécurisé en attendant de la construction d'un trottoir, pour éviter le risque d'accident. Il rappelle qu'à certains horaires de train, aucun bus n'est prévu et que les voyageurs doivent se rendre à pied jusqu'à la gare, en marchant sur la route. Il pense qu'une solution doit être trouvée rapidement. Il espère que l'étude du trottoir aboutira et qu'une solution valable sera présentée.

**Le Président** propose que le sujet du trottoir soit clos pour cette séance et note que la Municipalité a entendu les Conseillers à ce sujet. Il rappelle que ce sujet figure au budget.

**M. Olivier Chenuz** demande la signification du terme « RESERVE » marqué au sol sur les places de parking devant la grande salle.

**M. Didier Amez-Droz** Précise que le terme signifie « réservé » aux locataires de la Grande salle et aux visiteurs de l'administration communale.

**Mme Anne-Laure Vanoli** demande qui a posé le système de comptage des véhicules.

**M. Caroly Schopfer** répond que c'est l'office fédéral des routes qui teste de nouveaux appareils.

---

---

**M. John Desmeules** demande des informations concernant les actions de la SAPJV détenues par la Commune, suite à une notification dans la FAO à ce sujet.

**M. Didier Amez-Droz** répond que le changement de valeur des actions est décrit très précisément dans la FAO. La valeur des actions est réduite de CHF 100.00 à 50.00 avec redistribution de la somme résultante aux actionnaires.

**M. John Desmeules** demande quelle est la stratégie du Conseil d'Administration concernant l'exploitation de la SAPJV.

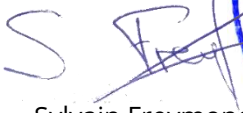

**M. Didier Amez-Droz** répond que la société sera transformée en société immobilière.


---

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 11h30.

---

Le président :  Le secrétaire : 



Sylvain Freymond Maher Hachem

**Prochaines dates :**

Jeudi 2 mars 2023 Conseil communal

Jeudi 29 juin 2023 Conseil communal

Jeudi 21 septembre 2023 Conseil communal

Samedi 2 décembre 2023 Conseil communal